

Compte Rendu du conseil municipal du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 30 janvier à 19H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire sous la présidence de Madame Cécile DEBON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme DEBON M AUTISSIER M PONCELET Mme DECOURTY M PAULME M DELPY Mme TERZI Mme GOSLIS M JANNOT M BONMARCHAND Mme GOURIOU BAZE M BRILLAULT Formant la majorité des membres en exercice

ETAIT ABSENT :
M PAPAIL,

Mme GOURIOU BAZE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

N°2025-01 : communauté de communes des Portes de l'Ile de France : étude prise de compétence, gestion et construction centre de loisirs (ALSH).

Considérant que la communauté de communes les Portes de l'Ile de France va lancer une étude sur la prise éventuelle de la compétence enfance-jeunesse et qui concernerait plus particulièrement la gestion et la construction d'ALSH (centre de loisirs). La compétence enfance-jeunesse n'étant pas une compétence obligatoire pour la communauté de communes, c'est la définition de l'intérêt communautaire qui permettra de circonscrire très précisément cette prise de compétence dans le cadre de la compétence actions sociales d'intérêt communautaire ;

Considérant que la communauté de communes les Portes de l'Ile de France souhaite connaître la position de la commune sur un éventuel transfert de la compétence enfance-jeunesse limitée à la gestion et à la construction d'ALSH afin de l'inclure ou non dans le périmètre de l'étude ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à la majorité, d'autoriser à lancer une étude de faisabilité pour un éventuel transfert de la compétence enfance-jeunesse pour la gestion et la construction d'ALSH.

N°2025-02 : Ecole de danse Nicole Thauvin : demande d'aide exceptionnelle.

Vu l'école de danse Nicole Thauvin installée depuis 1997 sur le site de l'ancienne usine Singer à Bonnières-sur-Seine ;

Considérant que l'école de danse prépare un événement artistique pluridisciplinaire (associant danse, cirque, chants, expositions et une guinguette) à l'intérieur de ce site pour redonner vie, le temps d'une journée, à l'usine de fabrication des mythiques machines à coudre Singer, ses ouvriers et leurs familles, l'industrie de la mode des années 70 ;

Considérant que cet événement aura lieu le dimanche 27 avril 2025, susceptible d'attirer des habitants du territoire de Bonnières et de ses alentours ;

Considérant que l'école de danse sollicite des partenariats pour contribuer au financement de ce projet ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à la majorité, une aide exceptionnelle de 200.00€ pour ledit projet.

N°2025-03 : SACEM-adhésion/prise en compte des événements du comité des fêtes.

Vu le partenariat SACEM AMF qui propose des forfaits spécifiques adaptés aux communes pour la diffusion de musique ;

Vu l'adhésion de la commune au forfait pour 6 événements annuels ;

Considérant qu'une partie des manifestations est organisée par le comité des fêtes de la commune ;

Considérant qu'il convient de formaliser la délégation au comité des fêtes afin de pouvoir bénéficier du forfait SACEM ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer au comité de fêtes de Moisson l'organisation des manifestations suivantes ;

28/06/2025 fête de la Saint Jean

13/07/2025 fête nationale

14/09/2025 foire à tout

08/05/2025 cérémonie

11/11/2025 cérémonie

15/11/2025 Karaoké

N°2025-04 : Bac Moisson-hameau de lavacourt/Vétheuil-convention de fonctionnement.

Considérant le service public de traversée de la Seine par bac fluvial entre le hameau de Lavacourt/commune de Moisson et la commune de Vétheuil ;

Considérant que ce bac fonctionne durant la période estivale d'avril à octobre et permet de transporter 12 passagers par traversée. Une convention pour la mise à disposition des pontons et du bac est signée entre le SMSO (Syndicat Mixte seine Ouest) et les communes de Moisson et Vétheuil, le bateau et les pontons étant la propriété du SMSO ;

Considérant que la présente convention entre les communes de Moisson Vétheuil et les communautés de communes les Portes de l'Ile de France et Vexin val de Seine, a pour objet de fixer les conditions d'exploitation, de fonctionnement et financières du service ainsi que le choix de la commune coordinatrice, soit Vétheuil ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer la convention de fonctionnement et de financement du Bac piétonnier entre les communes de Moisson et Vétheuil et les communautés de communes Les Portes de l'Ile de France et Vexin Val de Seine.

N°2025-05 : échange parcelles commune de Moisson/ Monsieur Delisle

Vu le projet d'échange de parcelles entre la commune de Moisson et Monsieur Romuald Delisle ;

Considérant la liste des parcelles susceptibles d'être échangées ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'échanger avec Monsieur Romuald Delisle les parcelles suivantes :

Liste des parcelles appartenant à la mairie de Moisson et faisant l'objet de l'échange

section	plan	adresse	surface M2
A	263	sous l'église	180
A	266	sous l'église	270
A	270	sous l'église	365
A	340	sous l'église	145
A	470	Fond pêcheur	195
A	487	Fond pêcheur	270
A	539	derrière l'église	105
A	602	derrière l'église	250
A	833	les brulins	520
A	842	les brulins	450
A	891	les brulins	45
A	946	les brulins	860
A	944	les brulins	440
A	983	les brulins	630
A	1061	Les Reles	832
A	1071	Les Reles	500
A	1085	Les Reles	273
A	1100	Les Reles	220
A	1112	Les Reles	150
A	138	les graviers	700

A	622	les presidanés	109
A	783	les presidanés	174
B	949	les petits brulins	460
B	805	les haut de clos	1 028
B	801	les haut de clos	387
F	17	Les plaines	200
F	51	Les plaines	734

Liste des parcelles appartenant à Monsieur Romuald Delisle et faisant l'objet de l'échange

Nbre	section	plan	adresse	surface M2
1	AB	101	Le fond de la grande vallée	733
2	A	512	Dérrière l'Eglise	310
3	A	520	Dérrière l'Eglise	125
4	AA	84	LA BARATE	429
5	C	8	Les Haudières	185
6	D	117	Prairie / Le verminon	850

Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'échange desdites parcelles.

Séance levée à 21H25.